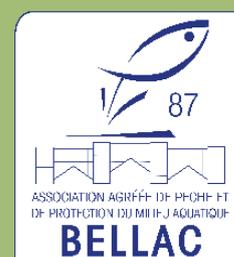


Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique

ASSOCIATION AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

WWW.FEDERATION-PECHE87.COM



Avant projet sommaire de création d'une mise à l'eau pour les
float-tubes et petites embarcations sur la Gartempe au pont de
Beissat

Action D.2.2 et F.2.2 du SDDL

Mars 2024

31, rue Jules Noël - 87000 Limoges - Tél. : 05 55 06 34 77 - Email : contact@ federation-peche87.com



facebook.com/federation.peche.87



instagram.com/federation.peche.87

1- Présentation :

La Gartempe au pont de Beissat:

La Gartempe est un cours d'eau emblématique du nord du département de la Haute-Vienne. Elle traverse celui-ci d'est en ouest. Ce cours d'eau est classé en 1^{ère} catégorie piscicole de son entrée dans le département jusqu'au pont de la D203 en aval de Bessines-sur-Gartempe puis classé en 2^{ème} catégorie piscicole jusqu'à sa sortie du département en aval de Bussière Poitevine.

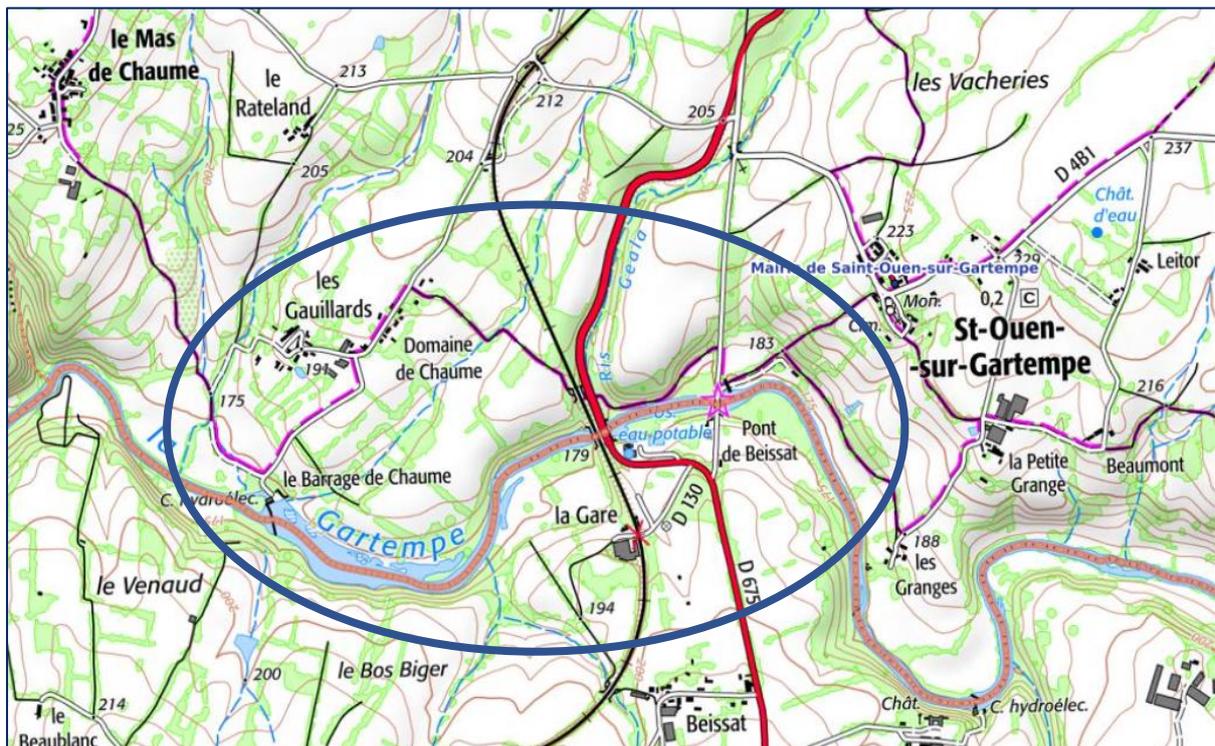
Ce cours d'eau traverse les territoires de plusieurs Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) dont celui de l'AAPPMA de Bellac « Confluence Vincou Gartempe ».

La pratique de la pêche sur la Gartempe est possible sur tout son cours et toute l'année sur sa partie classée en 2^{ème} catégorie piscicole.

Une importante diversité d'espèces peuple ce cours d'eau pour le plus grand plaisir des pêcheurs.

En effet on peut aussi bien y pêcher la Truite fario que le Silure glane, en passant par la carpe, le brochet, le gardon ou encore la brème, le barbeau et bien d'autres...

Au niveau du pont de Beissat, la Gartempe est donc classée en 2^{ème} catégorie piscicole avec la présence du barrage de Chaume environ 1,5 kilomètre en aval, ce qui en fait un secteur très favorable pour la pêche des carnassiers notamment (brochet, silure, perche, sandre) et la pêche depuis une embarcation (float-tube, canoé et bateau) pourrait y être pratiquée mais actuellement aucun aménagement n'est prévu à cet effet sur ce tronçon de Gartempe.



Carte de localisation de la Gartempe au niveau du pont de Beissat – source Géoportail

L'AAPPMA de Bellac « Confluence Vincou Gartempe » :

Forte de ses 567 adhérents en 2023, cette AAPPMA fait partie de celles qui sont les plus dynamiques au sein du département. En effet, l'AAPPMA, œuvre depuis de nombreuses années pour la gestion et la protection du milieu aquatique mais également pour la promotion et le développement du loisir pêche sur son territoire.

On peut citer quelques exemples de projets menés à bien par l'AAPPMA ces dernières années, comme la création d'un parcours « Découverte » sur les rives du Vincou en plein cœur de Bellac, la mise en place de parcours de pêche de la carpe de nuit sur les berges de la Gartempe.

Tous ces projets réalisés avec le soutien de la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, des communes de Bellac, Peyrat-de-Bellac et Saint-Ouen-sur-Gartempe, s'inscrivent parfaitement dans le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL) et contribuent pleinement au développement et à la promotion du loisir pêche.

Afin de continuer dans ce sens, l'AAPPMA souhaite donc développer encore un peu plus le loisir pêche sur son territoire et notamment la pêche des carnassiers sur la Gartempe

C'est donc à l'initiative de celle-ci qu'a vu le jour le projet d'aménagement d'une mise à l'eau sur la Gartempe au niveau du pont de Beissat.

Les communes de Peyrat-de-Bellac et de Saint-Ouen-sur-Gartempe

Ces deux communes bordent la Gartempe sur le secteur du pont de Beissat, en rive droite pour ce qui concerne la commune de Saint-Ouen-Gartempe et en rive gauche pour ce qui concerne la commune de Peyrat-de-Bellac.

Celles-ci s'engagent auprès de l'AAPPMA de Bellac depuis de nombreuses années et la soutiennent pour la réalisation de différents projets.

Étant propriétaires d'une partie des berges de la Gartempe au niveau du pont de Beissat, ces deux communes s'inscrivent donc pleinement dans le projet d'aménagement d'une mise à l'eau.

2- Le projet de création d'une mise à l'eau :

Le choix du site

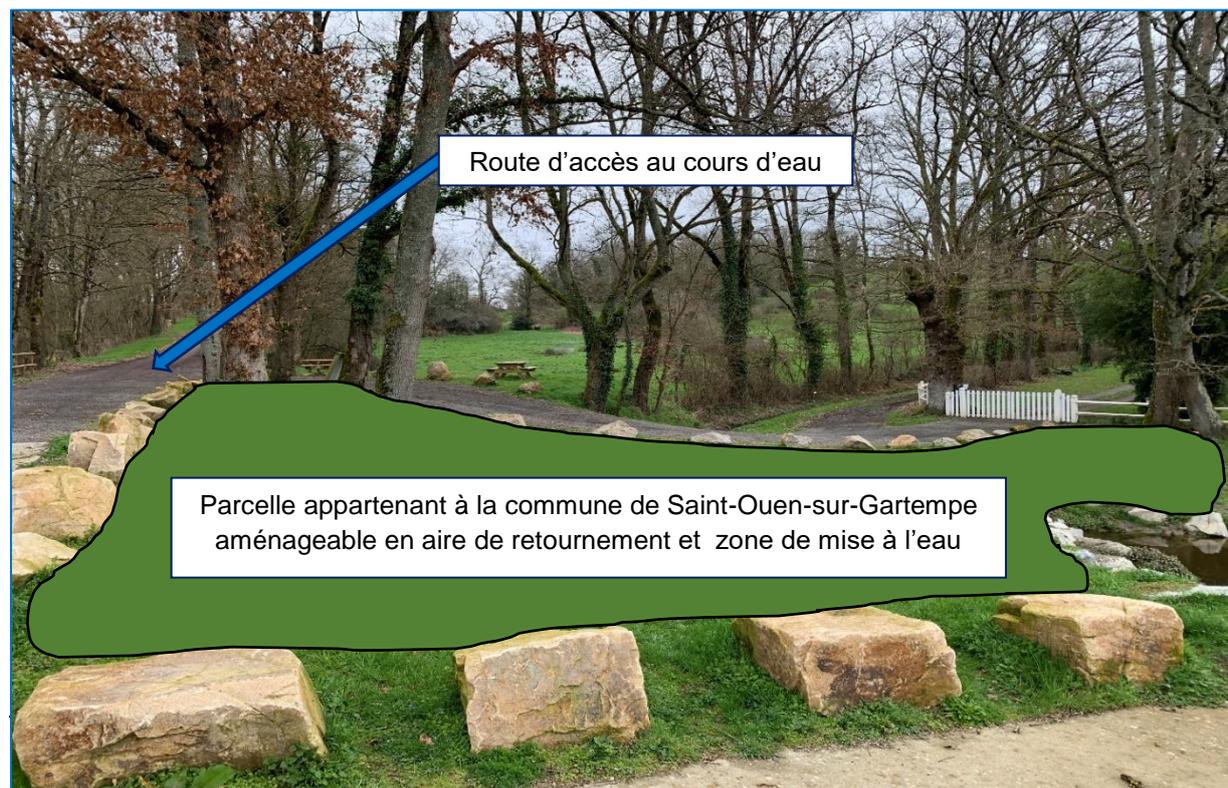
Ce secteur de la Gartempe proposé par l'AAPPMA présente différents atouts favorables à la création d'une mise à l'eau pour les floats-tubes et les petites embarcations :

→ le classement du cours d'eau en 2ème catégorie piscicole

→ une route permettant l'accès au bord du cours d'eau en rive droite ;

→ la présence d'une parcelle en bordure du cours d'eau, appartenant à la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe, sur laquelle il serait possible de créer une aire de retournement ;

→ la présence du barrage de Chaume en aval et d'une population de poissons carnassiers (brochet, sandre, perche et silure) qui font de ce bief un secteur intéressant pour la pêche des carnassiers.



L'objectif principal de ce projet est de dynamiser le loisir pêche sur la Gartempe en permettant aux pêcheurs d'avoir un accès à la rivière depuis un float-tube ou une petite embarcation afin qu'ils puissent profiter pleinement de ce secteur de la Gartempe et y pratiquer la pêche des carnassiers différemment et un peu plus facilement que depuis les berges qui ne sont pas toutes accessibles et praticables.

De plus, ce serait la seule mise à l'eau sur l'ensemble du linéaire de la Gartempe dans le département de la Haute-Vienne.

Réalisation de la mise à l'eau

Plusieurs éléments sont importants pour la réalisation de celle-ci et on les retrouve sur le site du pont de Beissat :

→ une hauteur d'eau suffisante en pied de berge ;

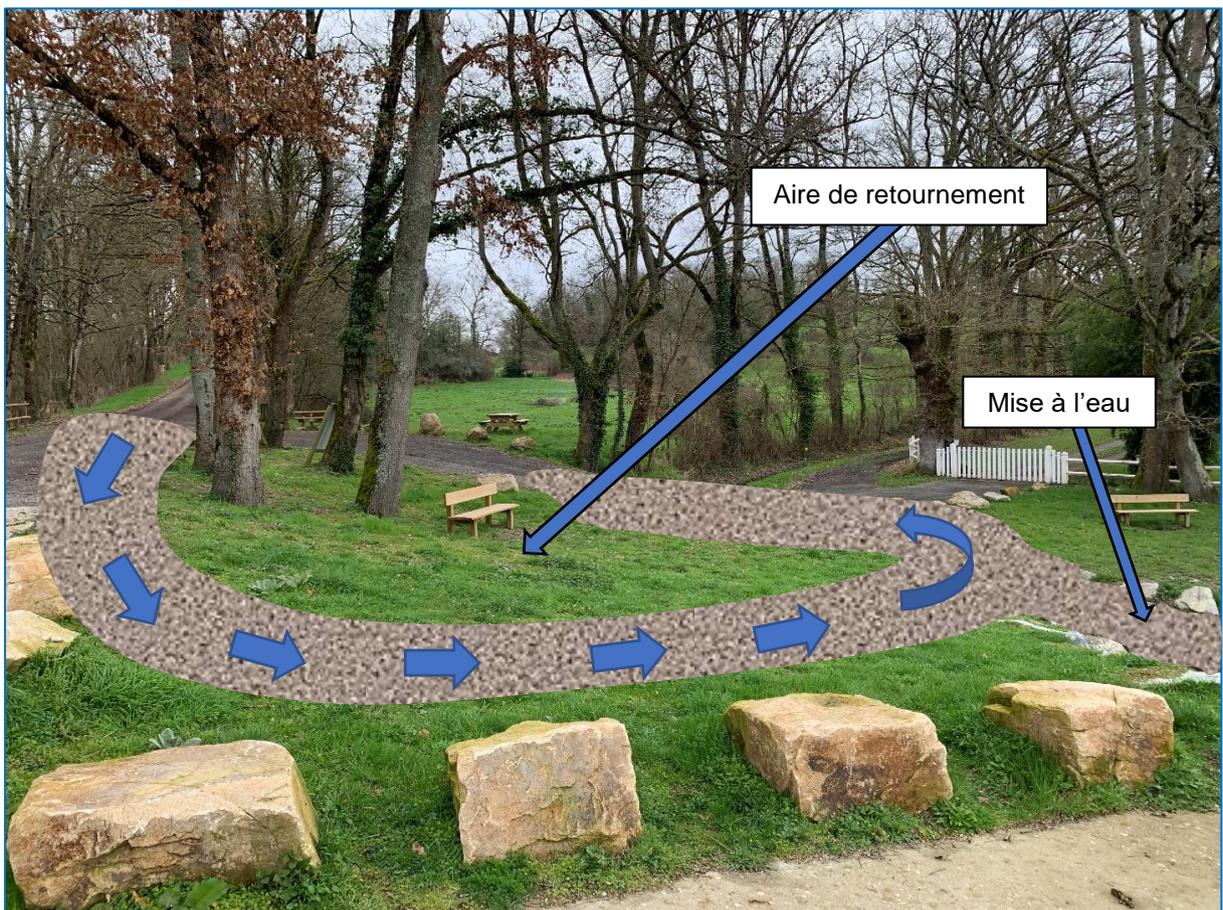
→ une faible hauteur de berge.

De plus, au niveau de la berge, une encoche perpendiculaire au cours d'eau existe déjà, ce qui servirait de base à la partie immergée de la mise à l'eau et cette même berge est enrochée tout le long de la parcelle, ce qui permet de la protéger en période de forte crue et donc cela protégera également la mise à l'eau même si celle-ci devra cependant être nettoyée régulièrement afin qu'il n'y ait pas trop de dépôts de sédiments et qu'elle soit praticable en tout temps.





Propositions d'aménagement du site

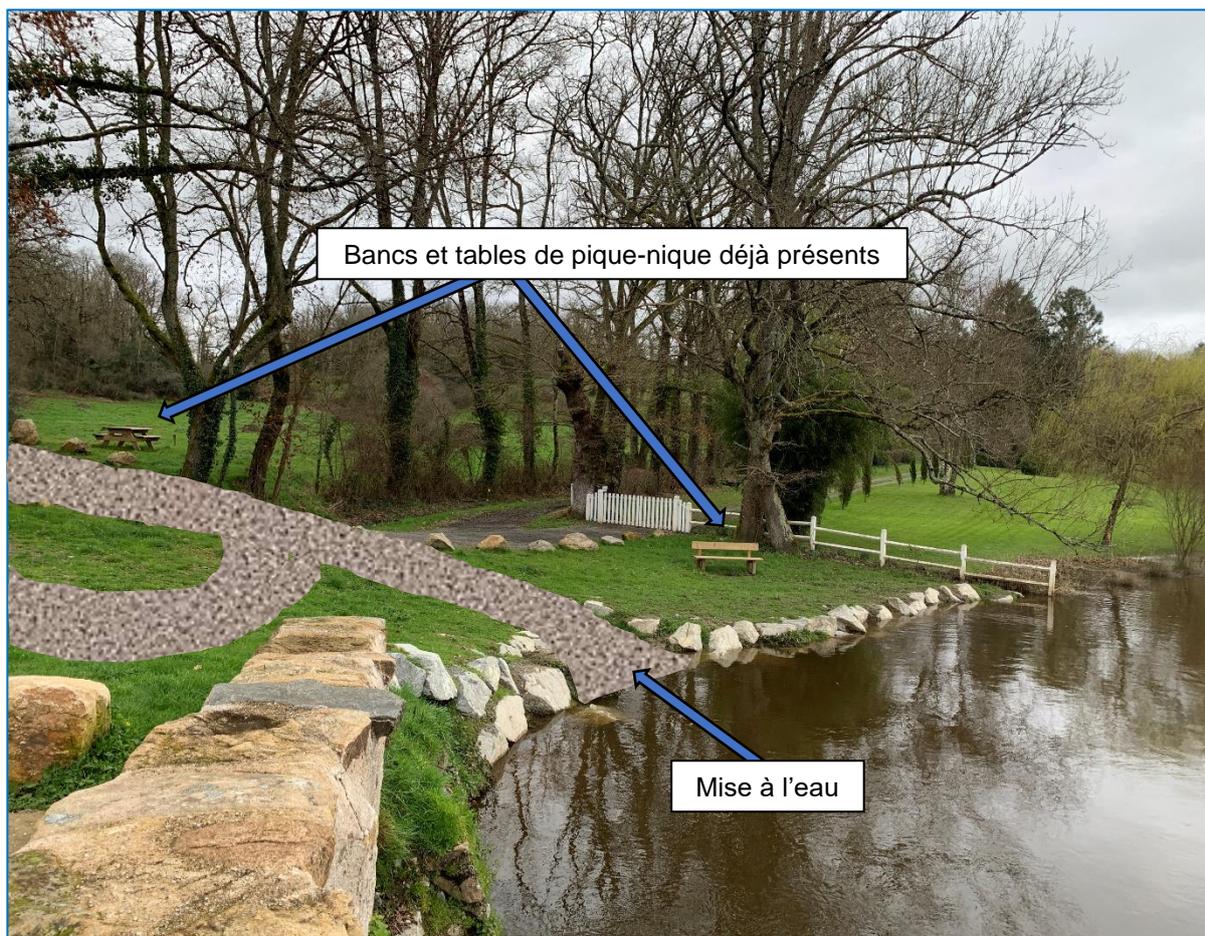




Zone de stationnement des véhicules et des remorques



Panneau d'information Pêche
Recto : plan du site et réglementation
Verso : historique du pont de Beissat, photos anciennes ...



3- Partenaires techniques et financiers

Cet avant projet sommaire de création d'une mise à l'eau pour les float-tubes et les petites embarcations sur la Gartempe à pour objectif principal de présenter une proposition d'aménagement du site. La partie financière de ce projet pourra être développée dans un second temps si cet avant projet retient l'attention des différents acteurs concernés.

Cependant, nous pouvons déjà identifier plusieurs partenaires techniques et financiers susceptibles de participer à ce projet :

- La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)
- La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDDAAPPMA87)
- L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Bellac «Confluence Vincou Gartempe»
- La Région Nouvelle-Aquitaine
- La commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe
- La commune de Peyrat-de-Bellac